

## FILIERE SOCIALE – SECTEUR SOCIAL

	Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires  Arrêté min. du 09/12/02 pour les éducateurs de jeunes enfants	Prime de service	IHTS	IAT  Montant de référence annuel Au 01/02/17 (*)	IEMP  Abrogé à compter du 8 mai 2017	Indemnité forfaitaire pour travail des dimanches  Au 01/02/17 (*)	RIFSEEP
<b>CONSEILLER SOCIO-ÉDUCATIF</b> Conseiller supérieur socio-éducatif Conseiller socio-éducatif	Abrogé pour les conseillers socio- éducatifs à compter du 31/12/15						<b>Voir fiche 1.06.16</b>
<b>ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF</b> Assistant socio-éducatif principal Assistant socio-éducatif	Abrogé pour les assistants socio- éducatifs à compter du 31/12/15						<b>Voir fiche 1.06.16</b>
<b>EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS</b> Educateur principal Educateur	1 050 € 950 €	Taux moyen annuel (1)					<b>Voir fiche 1.06.16</b>
<b>MONITEUR-ÉDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL</b> Moniteur-éducateur principal Moniteur-éducateur		Taux moyen annuel (1)	Taux JO Taux JO				<b>Voir fiche 1.06.16</b>
<b>ATSEM</b> ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe			Taux JO Taux JO	481,82 € 475,30 €			<b>Voir fiche 1.06.16</b>
<b>AGENT SOCIAL</b> Agent social principal 1 <sup>ère</sup> classe Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe Agent social			Taux JO Taux JO	481,82 € 475,30 € 454,70 €		Montant forfaitaire pour 8 heures de travail effectif :  47,84 € (*)	<b>Voir fiche 1.06.16</b>

\* Ces indemnités sont indexées sur l'indice de la fonction publique. Attention à la date de mise à jour.

(1) 7,5 % du montant des crédits effectivement utilisés au cours de l'année pour la liquidation des traitements des personnels en fonction pouvant prétendre au bénéfice de cette prime

**La transposition du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 repose sur une correspondance provisoire avec des corps de l'Etat adhérent déjà au RIFSEEP. Ce nouveau régime indemnitaire est exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.**